

La passerelle A2 vers A

C'est bon les deux ans de permis A2 sont passés, place à la passerelle pour pouvoir conduire une plus grosse cylindrée ! C'est une formation de 7 heures, à réaliser deux ans après l'obtention du permis A2, pour conduire une cylindrée de catégorie A d'une puissance supérieure à 35 kW

Inscription :

Pour conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW, tu dois attendre 2 ans après l'obtention de ton permis A2. Une fois passé ce délai, tu peux t'inscrire à cette formation et à toi toutes les cylindrées !

Formation théorique :

Deux heures de formation théorique te permettront de bien appréhender les aspects spécifiques de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW.

Formation pratique :

La formation à la conduite se déroule en deux parties : une première de 2 heures en piste, hors circulation. Puis une deuxième en circulation de 3 heures.

Pas d'examen :

Eh oui, pas d'examen pour cette formation ! À l'issue du parcours, on vous remet une attestation de suivi et de charge de réaliser les démarches en préfecture.